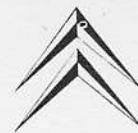


AUTOMOBILES
CITROËN

DIVISION TECHNIQUE APRÈS-VENTE



**NOTE
TECHNIQUE**

N° 199 D

Le 4 Novembre 1971

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis le 1er Juillet 1971, le montage de la butée à billes de débrayage est identique à celui qui équipe les boîtes de vitesses des véhicules à injection électronique :

- Le guide de butée est supprimé.
- Le support de butée à billes est simplifié.
- Le graissage du tube guide de butée est amélioré, (la gorge de graissage est plus profonde).
- La fourchette de débrayage est modifiée (la largeur des patins est augmentée et les trous pour l'accrochage des ressorts de maintien de butée sont supprimés).

PIECES DE RECHANGE

Désignation	Ancien numéro	Nouveau numéro
Fourchette de débrayage	DV. 314 4	1 D 5 417 789 L
Butée à billes avec support	DV. 314 01	1 D 5 417 535 F
Ressort de butée	D 314 77	1 D 5 411 216 R

REPARATION.

Il est possible d'équiper les anciennes boîtes de vitesses avec la nouvelle butée à condition de :

- Remplacer les deux ressorts de maintien de butée D. 314 77 par le ressort de butée 1 D 5 411 216 R.
- Supprimer le guide de butée DV. 314 76 et son écrou ZC. 9.615.016 U.
- Remplacer la fourchette de débrayage DV. 314 4 par la fourchette 1 D 5 417 789 L.

VEHICULES D

Tous Types

sauf injection

EMBRAYAGE

Modification de la

commande de débrayage

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN

CAPITAL 600.000.000 F SIÈGE SOCIAL 117 à 167, QUAI ANDRÉ CITROËN - PARIS XV^e - R. C. SEINE 64 B 5019
DTAV (ASSISTANCE TECHNIQUE) - 163, Av. Georges Clemenceau - 92 NANTERRE - Tél. 204 40-00 Postes 577 et 578